



DECISION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES ET EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL

Direction du Personnel
et des Affaires Sociales
Service des Concours
04 72 11 92 38 – 04 72 11 92 39
162 Avenue Lacassagne
Bâtiment B
69424 LYON Cedex 03

Le Directeur Général,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-984 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la Fonction Publique Hospitalière.

Vu le Décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et créant la « Base concours » ;

Vu l'Arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;

DECIDE

ARTICLE 1 : REPARTITION DES POSTES ET CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les Hospices Civils de Lyon organisent un concours interne sur titres et un concours externe sur titres en vue de pourvoir des postes de cadre de santé paramédical, selon la répartition suivante :

a) CONCOURS INTERNE SUR TITRES :

Filière infirmière :

- 13 postes d'infirmier cadre de santé paramédical
- 2 postes d'infirmier anesthésiste cadre de santé paramédical

Filière rééducation :

- 2 postes de diététicien cadre de santé paramédical
- 1 poste de masseur-kiné cadre de santé paramédical



Peuvent candidater au concours interne sur titres :

Les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé et relevant des corps régis par les décrets susvisés, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps cités dans l'article 1 du décret n°2012-1466 susvisé ;

Les agents non titulaires de la FPH, titulaires des titres ou autorisations requis pour être recrutés dans l'un des corps cités dans l'article 1 du décret n°2012-1466 susvisé et possédant le diplôme de cadre de santé, ayant accompli au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 5 ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

b) CONCOURS EXTERNE SUR TITRES :

Filière infirmière :

- 1 poste d'infirmier cadre de santé paramédical

Peuvent candidater au concours externe sur titres :

Les candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps infirmiers, médico-techniques ou de rééducation et du diplôme de cadre de santé, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

Les conditions sont appréciées au 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE

a) Contenu du dossier de candidature :

A l'appui de leur demande, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

Pour une inscription au concours interne sur titres :

- 1° Un formulaire de demande d'admission à concourir * dûment complété ;
- 2° Une lettre de motivation ;
- 3° Un curriculum vitae détaillé ;
- 4° Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination *
- 5° Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire.

Pour une inscription au concours externe sur titres :

- 1° Un formulaire de demande d'admission à concourir * dûment complété ;
- 2° Une lettre de motivation ;
- 3° Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les emplois occupés, les actions de formation suivies et accompagné d'attestations d'emploi ;
- 4° Si le candidat est agent de la Fonction Publique (contractuel, stagiaire ou titulaire), un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination *
- 5° Le diplôme de cadre de santé, les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ;
- 6° Une photocopie du livret de famille, du passeport ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;



7° Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.

Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera faite par le service gestionnaire des concours.

* Les documents mentionnés aux 1) et 4) sont disponibles auprès du service des concours dpas.concours@chu-lyon.fr ou téléchargeables sur le site internet des HCL : <https://www.chu-lyon.fr/fr/concours-fonction-publique-hospitaliere>

b) Transmission du dossier de candidature au service des concours :

Le dossier de candidature complet (cf. ci-dessus contenu du dossier) doit être expédié **par courrier postal uniquement, au plus tard le 10 juillet 2021 minuit, le cachet de la poste faisant foi**, à l'adresse suivante :

**Direction du Personnel et des Affaires Sociales des Hospices Civils de Lyon
Service des concours
162 avenue Lacassagne – bâtiment B
69424 LYON cedex 03**

N.B. :

Tout dossier incomplet à réception par le Service des concours, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises ci-dessus listées, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

Le Service des Concours des Hospices Civils de Lyon se tient à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions éventuelles concernant la constitution de leur dossier de candidature (dpas.concours@chu-lyon.fr ou 04.72.11.92.38).

ARTICLE 3 : CALENDRIER ET CONTENU DES EPREUVES

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux,
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical.

Calendrier prévisionnel du concours :

Première semaine de septembre 2021

Lyon, le 07 juin 2021

Le Directeur des Concours, de la Formation
et de la Gestion des Ecoles,


C. JOSEPHINE